

COTE D'IVOIRE

**SOUTIEN AU PROGRAMME DE DEMONSTRATION DU VACCIN CONTRE LE
VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN (ANTI-VPH)
HPV DEMONSTRATION VACCINE SUPPORT**

Cette lettre de décision décrit les conditions d'un programme
This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme

<p>1. Pays : Côte d'Ivoire <i>Country</i></p>
<p>2. Numéro d'allocation des vaccins : 1415-CIV-19b-X <i>Vaccines Grant Number</i></p> <p>Numéro d'allocation du soutien en espèce : 1415-CIV-24a-Y <i>Cash Support Grant Number</i></p>
<p>3. Date de la lettre de décision : 12 octobre 2015 (remplace la lettre de décision du 10 février 2014) <i>Date of Decision Letter</i></p>
<p>4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat : 19 juillet 2013 <i>Date of the Partnership Framework Agreement</i></p>
<p>5. Titre du Programme : Programme de démonstration VPH <i>Programme Title : HPV Demonstration Programme</i></p>
<p>6. Type de vaccin : VPH <i>Vaccine type : HPV</i></p>
<p>7. Choix préféré de la présentation du produit et formulation du vaccin : VPH Quadrivalent, 1 dose par flacon, Liquide <i>Preferred product presentation and formulation of vaccine</i></p>
<p>8. Durée du programme ¹: 2014-2015² <i>Programme Duration³</i></p>

¹ Ceci est la durée totale du programme.

² L'extension ne peut durer plus d'une année, et il doit être l'année qui suit immédiatement la fin de l'année de la Démonstration.

9. Budget du programme (indicatif):
Programme Budget (indicative):

	2014	2015	Total⁴
Vaccins anti-VPH (\$US) <i>HPV vaccines (US\$)</i>	US\$216,242	US\$66,500	US\$282,742
Espèces (\$US) <i>Cash (US\$)</i>	US\$182,500	US\$25,000	US\$207,500
Budget total du programme (\$US) <i>Total Programme Budget (US\$)</i>	US\$398,742	US\$91,500	US\$490,242

10. Allocation d'introduction du vaccin : non applicable
Vaccine Introduction Grant

11. Montant annuels indicatifs (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat):
Indicative Annual Amounts⁵

- **Vaccins/Vaccines :**

Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de Gavi chaque année <i>Type of supplies to be purchased with Gavi funds in each year</i>	2014	2015
Nombre de doses de vaccins anti-VPH <i>Number of HPV vaccines doses</i>	46,300	13,700
Nombre de seringues autobloquantes <i>Number of AD syringes</i>	48,700	45,700
Nombre de réceptacles de sécurité <i>Number of safety boxes</i>	550	525
Montants annuels (\$US) <i>Annual Amounts (US\$)</i>	US\$216,242	US\$66,500

- **Soutien en espèces/Cash support⁶ :** Fonds déjà décaissés en date du 9 octobre 2014

Soutien en espèces, par année <i>Cash Support by year</i>	2014
Montants annuels (\$US) <i>Annual Amounts (US\$)</i>	US\$182,500

⁴ Ceci est le montant total validé par Gavi pour la durée entière du programme.

⁵ Ceci est le montant approuvé par Gavi.

⁶ Le soutien en espèces est fourni uniquement pour les deux premières années du programme de démonstration VPH.

12. Organisme d'achat : UNICEF

Procurement agency

13. Auto-provisionnement : non applicable

Self-procurement

14. Obligations de cofinancement : non applicable

Co-financing obligations

15. Soutien aux coûts opérationnels des campagnes : non applicable

Operational support for campaigns

16. **Documents devant être présentés pour des décaissements futurs** : le pays devra fournir les éléments suivant dans les délais spécifiés, tel que stipulé dans les conditions d'approbation et de décaissements des montant annuels futurs. De plus amples informations se trouvent dans les directives pour les demandes de soutien au VPH 2013. *Documents to be submitted for future disbursements: Guidelines for Applications 2013*

Rapports, documents et autres <i>Reports, documents and other deliverables</i>	Date limite de réception <i>Due dates</i>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'approbation par le comité d'éthique local, si le pays estime que l'examen et l'approbation d'un tel comité était nécessaire. 2. Trois rapports d'évaluation du programme de démonstration contre le VPH : <ol style="list-style-type: none"> a. Evaluation post introduction (EPI) b. Enquête de couverture c. Analyse des coûts 3. Un rapport d'évaluation des interventions pour la santé des adolescents, dont les conclusions précisent quelles interventions pourraient être utilisées pour la vaccination contre le VPH au cours de la 2^{ème} année du programme. <ol style="list-style-type: none"> a. Si une intervention de santé des adolescents a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH, un rapport décrivant les changements de planification et les étapes nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que le ou les districts et le personnel impliqués. b. Si AUCUNE intervention n'est identifiée, le rapport devrait justifier cette absence. 4. Un résumé des activités complétées et des progrès réalisés vers le développement d'une stratégie nationale de prévention et de contrôle du cancer du col de l'utérus. 	<p>Dès qu'ils sont disponibles et au plus tard à la fin de la 1^{ère} année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>
<ol style="list-style-type: none"> 5. Un rapport financier et d'activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme. 	<p>A la fin de la 1^{ère} année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>

<ol style="list-style-type: none"> 1. Si une intervention pour la santé des adolescents est identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH <u>OU</u> si le pays a changé de façon substantielle sa stratégie d'administration : <ol style="list-style-type: none"> a. Une nouvelle enquête pour mesurer la couverture de la vaccination contre le VPH et la couverture obtenue par l'administration réalisée conjointement avec l'intervention pour la santé des adolescents ; b. Une analyse micro-financière actualisée des frais de mise en œuvre du programme. 2. Si AUCUNE intervention pour la santé des adolescents n'a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH au cours de la 2^{ème} année : un rapport de synthèse de la mise en œuvre de la vaccination contre le VPH au cours de la 2^{ème} année du programme. 3. Un rapport financier et d'activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme. 4. Une copie de la nouvelle stratégie ou de la révision de la stratégie nationale de prévention ou de contrôle du cancer du col de l'utérus. 	<p>A la fin de la 2^{ème} année du programme (la 2^{ème} année commencera quand la première dose du vaccin est administrée à une nouvelle cohorte, ce qui est généralement réalisé 12 mois après le début de la 1^{ère} année et se poursuit pendant 12 mois)</p>
<p>17. Éclaircissements Financiers : Non applicable <i>Financial Clarifications :</i></p>	
<p>18. Autres conditions : En vertu de l'accord cadre de partenariat, il est rappelé au pays ses obligations d'assurance et il lui est prié de fournir à Gavi des informations sur les mesures qu'il a prises à cet égard. <i>Other conditions</i></p>	

Au nom de Gavi
Signée par



Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes Gavi
12 octobre 2015